



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Séance publique du

8 mars 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

2010.238

**OBJET : COMPLEXE SPORTIF DU VAL DE L'ARC - CONSTRUCTION D'UNE MAISON DES ARTS
MARTIAUX ET D'UNE SALLE D'ESCRIME.**

Le 08/03/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 02/03/2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Jean-Christophe GROSSI, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Jean CHORRO à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Yannick DECARA à M. Victor TONIN, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Reine MERGER, M. Robert FOUQUET à M. Stéphane PAOLI, M. Gérard GERACI à Mme Sylvaine DI CARO, M. Hervé GUERRERA à Mme Marie José VALETA, Mme Arlette OLLIVIER à Mme Michèle JONES, M. Jean-Marc PERRIN à Mme Danièle BRUNET, Mme Liliane PIERRON à M. Helliot BRAMI, Mme Catherine RIVET-JOLIN à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Françoise TERME à M. Christian PEREZ

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Francis TAULAN donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
D.G.A.S Qualité de Vie -
Proximité et Citoyenneté
Direction des Sports

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 08/03/10

RAPPORTEUR : M. Francis TAULAN
CO-RAPPORTEUR(S) : M. Francis TAULAN

Politique Publique : Soutien à la pratique du Sport et investissement lié aux Équipements Sportifs

OBJET : COMPLEXE SPORTIF DU VAL DE L'ARC - CONSTRUCTION D'UNE MAISON DES ARTS MARTIAUX ET D'UNE SALLE D'ESCRIME. - Décision du Conseil

Chers Collègues,

De nos jours les sports de combat ne se limitent plus qu'aux 2 grandes familles, celle du judo et du karaté et/ou disciplines associées, mais aussi aux pratiques émergentes venant d'Asie, d'Amérique Latine du Sud (Ju-Jitsu brésilien, Capoeira,...) ou pour la lutte des pays de l'Est. il devient donc important de développer une structure capable d'accueillir ces pratiques et d'envisager une unité de lieu permettant un accueil favorable autant pour les enfants que pour les parents, répondre ainsi à la forte demande du monde associatif, et faciliter la gestion d'un tel équipement avec un maximum de sports de combat sous un même toit...

Le présent programme a pour objet la construction d'un bâtiment sur un terrain stabilisé situé au Val de l'Arc entre la Direction des Sports et l'Office Municipal des Sports.

Cet équipement permettrait l'accueil des clubs d'arts martiaux, de sports de combat et d'escrime de la ville d'Aix.

Le projet comprendrait une surface de combat divisible en 3 dojos séparables par des cloisons modulables, des vestiaires, des sanitaires et des bureaux. Cette configuration permettrait de répondre aux besoins des différents clubs d'arts martiaux et de sports de combat qui manquent de surface d'entraînement et de compétition adaptées à leur pratique et favorable à leur développement. Une tribune amovible et rétractable de 150 à 200 places pourrait être envisagée pour l'accueil de public.

Cette surface pourrait aussi à l'occasion servir de salle d'échauffement dans le cadre de grandes manifestations programmées sur le Val de l'Arc (Gymnastique Rythmique, Gymnastique artistique...) mise à disposition des

scolaires sur des créneaux non occupés par les clubs, permettre également le développement de pratique en faveur des séniors.

Aujourd'hui, la Ville d'Aix-en-Provence compte plus de 1.650 licenciés dans les disciplines des arts martiaux et des sports de combat. A elles seules les disciplines comme le Judo représentent plus de 612 licenciés, le Taekwondo 315 licenciés, le Karaté 190 licenciés, l'Aïkido 195 licenciés, les autres disciplines associées environ 350 licenciés. En contrepartie nous ne disposons à ce jour que de 9 salles vieillissantes dispersées sur la commune, qui ne nous permettent plus de répondre aux sollicitations de ces clubs et de ces disciplines en pleine expansion. A titre d'information, ces 9 dojos sont utilisés 280 heures par semaine par les clubs le soir à partir de 17h30 ou entre 12h00 et 13h30. En dehors de ces créneaux ces installations sont mises à disposition des scolaires.

Sur une autre surface serait prévu l'aménagement d'une salle d'armes pour les compétitions et les entraînements avec vestiaires, sanitaires, bureaux et ateliers attenants, ainsi qu'une salle de réunion indépendante équipée d'un coin accueil convivial qui pourrait être mise à disposition de tous les clubs sportifs aixois.

Le club d'Escrime du Pays d'Aix (asptt) et ses 300 membres actuellement localisé dans la salle d'armes Paul Cézanne doit impérativement trouver un nouveau lieu d'accueil puisque France Télécom, propriétaire des lieux, souhaite récupérer au plus vite ses locaux pour les utiliser à d'autres fins.

Ce nouvel équipement, implanté au sein du site sportif du Val de l'Arc, à proximité de complexes hôteliers et de restauration, apporterait une plus value incontestable dans l'accueil des compétitions, des stages nationaux et internationaux et permettrait par ailleurs de libérer des créneaux sur les dojos actuels et notamment sur celui situé dans le gymnase du Val de l'Arc. Les créneaux libérés pourraient être mis à disposition d'autres clubs d'arts martiaux à qui nous avons refusé certaines demandes.

Une telle réalisation, cohérente sur ce complexe du Val de l'Arc unique lieu d'organisation des grandes manifestations en salle de la ville, aurait forcément des répercussions économiques fortes et donnerait un élan au développement et à l'ambition des clubs souvent pénalisés par le manque d'installations sportives et de créneaux disponibles.

En effet, si le complexe du Val de l'Arc permet d'organiser des manifestations de renommée internationale, véritable vitrine du sport aixois, celui-ci présente cependant de plus en plus de limites quant à la logistique et l'espace qu'il offre tant pour la pratique du sport que pour ses opportunités en matière de convivialité après les compétitions.

La mise en œuvre de chacune des différentes phases sera conditionnée par l'obtention de subventions sollicitées auprès des différents partenaires potentiels de la Ville.

Ce programme peut en effet s'inscrire dans les dispositifs de financements spécifiques propres aux projets d'investissement sportif, outre la Région et le Département, le Centre National de Développement du Sport (CNDS), émanation du Ministère des Sports, soutient les collectivités dans leur programme de réalisation ou de réfection des équipements sportifs.

L'approbation du programme général et la fiche opérationnelle individualisée seront proposées pour validation lors d'un prochain Conseil Municipal.

Compte tenu de ce qui vient de vous être exposé, je vous demande, mes chers Collègues de bien vouloir :

- **Approuver** : Le projet de construction d'une maison des arts martiaux et d'une salle d'escrime,
- **Autoriser** : Madame le Député Maire à solliciter des subventions auprès de tous les partenaires financiers notamment le Conseil Général des Bouches du Rhône, le Conseil Régional P.A.C.A, la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix, le CNDS, et ce au taux le plus élevé.

2010.238 - COMPLEXE SPORTIF DU VAL DE L'ARC - CONSTRUCTION D'UNE MAISON DES ARTS MARTIAUX ET D'UNE SALLE D'ESCRIME.

Présents et représentés	: 55
Présents	: 44
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 12/03/2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**